L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

[SAM]EDI, 30 AVRIL 1881

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Magasin de valeur en briques à trois étages, rue de la Vieille-Levée, No 7, faisant face à la Douane et vis-à-vis l'entrée de la Poste.

Occupé par M. B. Tremoulet, comme marchand de vin.

Jolie résidence de famille rue des Remparts, No 208, côté Nord.

Magnifique terrain avec bâtisses en briques rue des Remparts, No 219, côté Sud.

Magasin en briques à deux étages, faisant face au Vieux Bassin et formant encoignures aux rues St-Pierre, Bassin et la Promenade Carondelet.

Une étendue de terre faisant face au Bayou St-Jean.

Vente par ordre de cour.

No 2174—Succession de Madame Mathilde de Morant, veuve de James Hepburn.

1° Les propriétés appartenant à la succession.

2° Les propriétés appartenant en commun à la dite succession ainsi qu'à d'autres parties intéressées avec le consentement des propriétaires.

Les deux propriétés troisièmement et quatrièmement décrites appartenant en commun à la succession ainsi qu'à Mlle Léonie Pichot, laquelle a consenti à la vente de sa moitié indivise par la même occasion.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur, bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mai 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Douane et Canal en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 4 avril 1881, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans le carré d'ilet, compris entre les rues Remparts, St-Claude, Dumaine et St. Philippe, lequel lot de terre mesure 67 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, ensemble une maison basse en briques No 219, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie, une cuisine basse en briques de plusieurs chambres et d'autres améliorations qui y sont construites.

N. B.—Cette propriété est vendue sujette à un fermage (ground rent) en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à raison de six pour cent d'intérêt par an, sur un capital de $1700. Les dits intérêts sont payables par trimestre à raison de $25 50/00 pour chaque trimestre, faisant un intérêt annuel de $102 sur $1700.

2° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'ilet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, St-Philippe et Dumaine, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble une jolie résidence à un étage couverte en ardoises avec façade en briques, ayant un corridor d'entrée sur le côté, salle et salon avec porte à coulisse, une chambre à coucher avec cabinet et une autre belle chambre dans la mansarde, cuisine haute en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cour carrelée, citerne, water-works, lieux d'aisance, &c.

3° Un autre lot de terre situé dans le Second District, dans le carré d'ilet compris entre les rues Decatur, Dernière, Douane et Canal, mesurant 19 pieds 2 pouces 1 ligne de face respectivement aux rues Decatur ou Vieille Levée et Dernière, sur une profondeur d'une rue à l'autre de 71 pieds 8 pouces 6 lignes, ensemble avec un magasin de valeur à trois étages No 7 rue Decatur ou Vieille Levée, et occupé par M. B. Tremoulet comme marchand de vin. Lequel magasin est vendu sujet à un bail expirant en septembre 1881, à raison de $75 par mois. La citerne et les tuyaux étant la propriété du locataire ne sont pas compris dans le prix de la vente.

4° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'ilet compris entre les rues Bassin, St. Claude, St. Pierre et la Promenade Carondelet, lequel lot de terre mesure 55 pieds 9 pouces de face à la rue St. Pierre, 53 pieds de face à la Promenade Carondelet, 43 pieds 3 pouces de face à la rue du Bassin et 47 pieds 8 pouces sur la ligne du fond, parallèle à la rue St. Claude, ensemble un magasin en briques à deux étages, loué à M. Louis Boney à raison de $30 par mois, avec bail expirant en septembre 1881.

5° Une étendue de terre située dans la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du Bayou St. Jean, dont une moitié du côté intérieur d'une terre de 1 et 40 arpents faisant face au Bayou St-Jean, laquelle étendue de terre mesure un arpent et demi de face au Bayou St-Jean sur une profondeur de 40 arpents, bornée d'un côté par la terre anciennement à François Alpuente, de l'autre côté par les terres de A. Milne et dans le fond par les terres du New Orleans Canal and Banking Company.

Le tout conformément aux plans faits par Arthur de Armas, et déposés à la Bourse pour référence.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divisés par coupons, à la convenance des héritiers, portant intérêt à raison de huit pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque avec la clause de non aliénation et privilège de vendeur.

Les bâtisses seront maintenues assurées pour un montant raisonnable et les polices d'assurance transférées à l'exécuteur pour le bénéfice des porteurs des billets. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des dits billets, les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent seront à la charge des acquéreurs.

Les taxes d'Etat dues en 1881, seront assumées par les acquéreurs.

Les acheteurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

Actes de vente par devant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 avril—16,23,30—mai 7,14,21.

Joli cottage rue St-Jean, près de la rue de l'Esplanade, avec un grand terrain.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

Une portion de terre mesurant 64 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue St-Jean, sur 128 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur entre les rues White et Dupré; ensemble une maison avec rotonde ayant galeries sur la façade et sur le côté, deux chambres et grand cabinet, cuisine attenant à la maison, de deux chambres, avec galerie sur la façade, lieux d'aisance, écurie, &c. &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris la taxe d'Etat due en 1881.

L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le moment de l'adjudication pour garantir la vente.

24 avril—

Vente positive et sans aucune réserve.

Maison à deux corps de logis, rue Tonti No 16.

Maison rue Bourgogne No 255.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bur. Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale:

Un lot de terre compris entre les rues Tonti, Mire, Ursulines et Hôpital, lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Tonti, sur 90 pieds de profondeur. Ensemble une maison en bois No 16, couverte en ardoises ayant quatre chambres, cuisine double, deux citernes, lieux d'aisance, etc., etc.

Un lot de terre compris dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Ursulines et St Philippe, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 80 pieds de profondeur, le tout plus ou moins; ensemble une maison basse No 255, ayant quatre chambres, galerie derrière avec deux cabinets; cuisine haute en briques de six chambres, cour carrelée, citerne et hydrant, etc. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur sur le prix d'achat pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes d'Etat dues en 1881.

24 avril.

Magasin en briques à trois étages avec résidence au-dessus, No 56 rue Royale.

Succession de Alexandre Barthet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 1936.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mai 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E en date du 16 avril 1881, la propriété suivante appartenant à la dite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 2, B. dans le carré d'ilet compris entre les rues Royale, Bienville, Conti et le Passage de la Bourse, mesurant 21 pieds de face à la rue Royale, sur 91 pieds 2 pouces de profondeur, avec l'usage d'une allée de 5 pieds 10 pouces de large ouvrant sur la rue Bienville; ensemble un magasin en briques à trois étages avec résidence au-dessus, No 56 rue Royale, verandah sur la façade, ayant au rez-de-chaussée un magasin, au premier salon et salle à manger avec cabinet de toilette au second et plusieurs pièces dans la mansarde; une autre bâtisse en briques à étage, attenante à la maison, de trois chambres avec lieux d'aisance haut et bas, cour pavée en pierres plates, citerne, hydrant, &c.

Cette propriété est louée $50 par mois et est sujette à un bail expirant en ——

Le tout conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, privilège de vendeur et portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des susdits billets et les bâtisses assurées et les polices transférées aux porteurs des billets. L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente, y compris les taxes d'Etat et de ville dues actuellement pour l'année 1881.

Acte de vente pardevant Théo. Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 avril—19,23,30, mai 7,14,21.

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tous genres, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 43, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1833. Pendant 45 années écoulées, le propriétaire peut garder les gages en un ans les dernier [illegible] [illegible] [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur, rue Montégut, entre Chartres et Royale.

Propriété formant l'angle des rues Clouet et Casacalvo (Royale aujourd'hui.)

Rue Louisa, entre St Claude et Marais (ci-devant Moralès.)

Successions de Ludwig et de Louisa M. Léonhard

No 2689, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 45, rue Royale, SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 5 avril 1881, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans cette ville, dans le carré borné par les rues Montégut, Moreau (Chartres aujourd'hui), Casacalvo, aujourd'hui Royale, et Clouet, mesurant 27 pieds de face rue Montégut sur 108 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le dit lot étant désigné par le No 20 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 24 mars 1832, et déposé au bureau de Félix de Armas, ci-devant notaire en cette ville.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Clouet, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Casacalvo maintenant Royale, Clouet, Moreau maintenant Chartres et Louisa, formant l'encoignure des rues Clouet et Casacalvo maintenant Royale, mesurant 62 pieds de profondeur et façade rue Clouet, et 30 pieds 2 pouces de face à la rue Casacalvo maintenant Royale.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Louisa, St Claude, Piété et Marais, mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 88 pieds 7 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront assumer en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1881. Un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 avril—6,16,23,30—7 mai

VENTE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur dans le Troisième District.

SUCCESSION DE WILLIAM THOMPSON.

No 2504—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre de l'hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 23 mars 1881, les propriétés décrites qui suivent, savoir:

1. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Louisa, Dauphine et Clouet, suivant un plan de T. A. Tourné, architecte, en date du 6 novembre 1854 et déposé comme plan No 15 au bureau de P. Coudrain, notaire, le dit lot mesurant en mesure américaine, 31 pieds 2 pouces de face à la rue Royale, sur 159 pieds 10 pouces 1¼ de profondeur entre lignes parallèles.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A. dans l'ilet borné par les rues Royale, Clouet, Chartres et Louisa, et mesurant 20 pieds 10 pouces de face à la rue Royale, sur 171 pieds 5 pouces 3¼ de profondeur.

3. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre B, dans l'ilet ci-dessus, et mesurant 22 pieds de face à la rue Royale, sur 171 pieds 5 pouces 3¼ de profondeur.

4° Tous les intérêts du défunt dans la yole "Keep Your Eyes Open."

Conditions—Pour la yole, comptant.—Pour les propriétés—Une moitié comptant et la balance à un an de crédit avec les billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devant être assurées et les polices transférées; et, en cas de procès, l'acquéreur paiera 5 pour cent pour frais d'avocat, sur le montant réclamé de l'acquéreur, et assumera en outre de son enchère toutes les taxes dues et payables en 1881.

Acte de vente devant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour garantir la vente.

25 mars—26—avril 2,9,16,23,30.

Deux propriétés foncières de valeur No 142 rue des Remparts et No 443 rue Craps.

Succession de Nicholas Quiazzaro.

No 824—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No. 45, rue Royale—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, le 5 et signé le 18 avril 1881, les propriétés ci-dessous décrites—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Toulouse, St Pierre et Bourgogne, et mesure (au pied français) 21 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 80 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages avec mansarde, connue sous le No 142 de la rue Remparts.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No un, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Craps et Amour, et mesurant (au pied américain) 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Craps, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent une maison en bois avec deux corps de logis et porte le No 443 de la rue Craps.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront en sus du montant de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1881, et paieront au comptant 10 0/0 sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant E. Cambrai, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 avril—16,23,30—7,14,21 mai

Propriété de valeur dans le Second District.

Succession de Vve Mary V. Lefort, née Pitre.

No 2736.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO, Encanteur,—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 21 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 4 avril 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Chartres, Royale et Ste Anne; le dit lot est désigné par le No 2 et mesure 21 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Dumaine sur 128 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3; sur la ligne qui le sépare du lot No 1, 80 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne de la rue de Chartres, 10 4 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1, puis s'ouvrant à angle droit 26 pieds 6 pouces, le dit lot a une seconde profondeur de 24 pieds et mesure dans le fond 48 pieds 3 pouces et 7 lignes, au pied américain.

2° Un certain lot de terre situé dans le Second District dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Chartres, Royale et Ste. Anne, désigné par le No 3, lequel lot de terre mesure 22 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues St. Claude, St. Philippe, Trémé et Dumaine, désigné par le No 2, et mesure au pied américain, 32 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Ste Claude, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Quatre lots de terre dans l'ilet No 10, borné par les rues Broad, Septième, Live Oak et Bellechasse, désignés par les Nos 6, 7, 16 et 17. Les lots Nos 6 et 7 mesurant chacun 29 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Broad, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Septième, sur une profondeur de 107 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la ligne près du lot No 15, et 98 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne près du lot No 17. Le lot No 17 mesure 31 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Septième, sur une profondeur de 98 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne séparant le dit lot du lot No 16 et une profondeur de 89 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne plus près du lot No 18. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dits quatre lots de terre.

5° Cinq actions du fonds capital de la compagnie d'assurance du Peuple.

Conditions—Pour les actions, comptant. Pour la propriété foncière, comptant, et en outre l'acquéreur assumera en sus du montant de ses enchères, les taxes dues et exigibles en 1881 et paiera au comptant 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Etienne Lauer, notaire, No 13 rue St Pierre, aux frais des acquéreurs.

16 avril—16,23,30, mai 7,14,21

Propriété de valeur rue Poët, entre Royale et Dauphine.

Succession de Williams Riesco et sa femme.—No 2414, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau, 45 rue Royale,—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 6 avril 1881, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Dauphine, Poëte et Royale désigné par le No 13. Le dit lot mesure au pied américain 31 pieds de face à la rue Poëte sur une profondeur de 155 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets divisés en coupons, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; l'acquéreur devra payer en sus du prix de l'adjudication le privilège de drainage, s'il est légalement dû, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1881. La propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur; 5 pour cent pour honoraires d'avocat seront requis de l'acquéreur en cas de poursuites pour le recouvrement des billets.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, No 18 rue Orléans, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication pour garantir la vente.

9 avril—9,16,23,30,—mai 7,14

Propriété de valeur sur la rue Douane entre celles Roman et Prieur.

Succession de Peter Ullrich.

No 2782, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO, encanteur, bureau No 45 de la rue Royale,—SAMEDI, le 7 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 5 avril 1881, de la propriété ci-après décrite—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Douane, Roman, Prieur et Bienville, mesurant au pied américain 15 pieds 6 pouces de face à la rue Douane, sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur devra assumer en sus de son adjudication les taxes dues et payables en 1881.

Acte de vente pardevant W O Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 avril—6,16,23,30—7 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

Propriétés de valeur dans les Deuxième, Troisième et Quatrième Districts.

Succession de André D. Doriocourt, No 2631.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente positive pour effectuer un partage entre héritiers.

PAR BEN ONORATO, encanteur, bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, il se a vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, afin d'opérer un partage entre les héritiers de feu André D. Doriocourt, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le carré d'ilet borné par les rues Ursulines, Trémé, St Philippe et St Claude. Le dit terrain mesure, au pied américain, 40 pieds de face rue Trémé, sur 50 de profondeur, mesure française.

2° Un certain terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le carré d'ilet borné par les rues d'Orléans, Bourgogne, St-Pierre et Remparts, désigné par la lettre E, formant l'angle des rues Orléans et Bourgogne, mesurant 41 pieds 11 pouces de face rue Orléans, sur 74 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur rue Bourgogne.

3° Un terrain désigné par le No 1 de l'ilet No 14 borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois; le dit terrain mesure au pied américain, 30 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Dumaine sur 81 pieds 1 ligne de profondeur rue Rocheblave, 81 pieds 3 lignes de profondeur de l'autre côté, et 29 pieds 11 pouces et 1 ligne de largeur à l'arrière, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

4° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le carré d'ilet borné par les rues Jackson, Constance, Philip et Laurel, faisant partie du terrain désigné par le No 5 et mesurant 26 pieds 3½ pouces de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur;—cette propriété porte le No 154 rue Jackson, et est louée à M. John F. Spearing jusqu'au 31 octobre 1881, à $250 par an, laquelle somme a été payée d'avance au dit défunt par le dit Spearing, et est vendue sujette au dit bail.

5° Un terrain désigné par le No 2 du carré d'ilet borné par les rues Royale, Orléans, Bourbon et St-Pierre; le dit terrain mesure 26 pieds 2 lignes de face rue Royale, sur 41 pieds 2 pouces de profondeur sur la limite le divisant du terrain No 1; de là, 4 pieds 8 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue St-Pierre, puis une autre profondeur de 16 pieds 8 pouces 4 lignes, et 21 pieds 4 pouces 2 lignes sur la limite de derrière, et 57 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la limite le plus près de la rue St-Pierre; ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. Cette propriété porte le No 165 de la rue Royale; le rez-de-chaussée, un magasin, est loué jusqu'au 30 septembre 1881, à $12 par mois et est vendu sujet à ce bail, et la partie supérieure de la bâtisse est louée à $20 par mois.

6° Un certain terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, désigné par le No 5 du carré d'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Roman et Derbigny, mesurant 30 pieds 3 pouces 5 lignes de face rue Ste-Anne sur 117 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur.

7° Un terrain dans le carré d'ilet borné par le Chemin du Bayou et les rues Quartier, St-Claude et Trémé, mesurant (plus ou moins) mesure américaine, 27 pieds de face rue Quartier, sur 27 pieds sur la ligne de derrière, et 76 pieds (plus ou moins) de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

8° Un morceau de terre dans le carré borné par les rues Broad, Dorgenois, Ursulines et Hôpital, mesurant 90 pieds de face rue Hôpital, même mesure rue des Ursulines, sur 256 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

9° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le carré borné par les rues Orléans, Ste Anne, Rocheblave et Dorgenois, mesurant 25 pieds de face rue Orléans sur une profondeur de 62 pieds, mesure américaine, plus ou moins, la barrière de derrière qui s'élève actuellement, étant la limite de derrière de la dite propriété qui la sépare d'un grand terrain dont elle fait partie.

10° Un terrain dans le carré d'ilet No 8 borné par les rues Columbus, Laharpe, Rocheblave et Dorgenois; le dit terrain formant l'angle des rues Rocheblave et Columbus; et mesure, au pied américain, 58 pieds de face rue Rocheblave, sur 80 pieds de profondeur et de face rue Columbus, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

11° Un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, désigné par le No 7; le dit terrain mesure 27 pieds 7 pouces de face Chemin du Bayou, sur 84 pieds 2 pouces 9 lignes de profondeur, sur la ligne vers la rue Trémé, et 82 pieds 1 pouce et 1 ligne sur la ligne de division du terrain No 8, et 30 pieds 5½ pouces de largeur à l'arrière.

12° Un morceau de terre avec les bâtisses, dans le carré d'ilet borné par les rues St-Jean-Baptiste, Washington avenue, Magazine et Constance, mesurant 114 pieds ou à peu près de face rue Girod, sur environ 180 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et un terrain dans le même carré d'ilet, désigné par le No 5, mesurant environ 26 pieds de face rue Girod, sur environ 120 pieds de profondeur.

13° Un morceau de terre à peu près à trois quarts de mille ou les des fortifications, mesurant sur le côté gauche du Chemin de Gentilly, trois arpents (moins 60 pieds appartenant à John Geiger ou héritiers) de face au dit Chemin de Gentilly sur dix-huit arpents de profondeur ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, loué à bail jusqu'au 31 décembre 1881, et vendu sujet au dit bail.

14° Un morceau de terre dans l'ilet borné par les rues Bienville, Murat, Douane et Alexandre, étant les lots Nos 1 et 11 et fractions des lots Nos 2, 12 et 14, comprenant à peu près un quart de tout l'ilet; les taxes du dessèchement sur cette propriété ont été payées.

15° Une moitié de l'ilet borné par les rues St. James, St Jean, St Pierre et Toulouse, étant la moitié du dit ilet faisant face à la rue St. Jean. Les taxes de drainage sur cette propriété ont été payées.

16° Quatre lots de terre près le lac Pontchartrain, désignés par les Nos 5, 6, 7 et 8, sur un plan de D'Hémécourt, en date du 29 juin 1859, dans l'ilet borné par les rues New-York, Mexico, Madison et Duplessis.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit d'un, deux et trois ans, en billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, divisés en coupons à satisfaire les convenances des héritiers et portant 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et les bâtisses doivent être assurées et la police transférée; la dite propriété étant assurée, l'acquéreur devra rembourser aux héritiers la balance des primes dues pour temps non expiré, et en cas de procès l'acquéreur devra payer 5 0/0 d'honoraires d'avocat sur le montant; les acquéreurs devront assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1881 en sus de son adjudication; en outre les taxes de drainage, s'il y en a de dues. Les acquéreurs devront payer 10 0/0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, No 18 rue Orléans, aux frais des acquéreurs.

14 avril 14 17 24 30

Propriété de valeur au coin des rues St-Philippe et Rempart.

Vente positive pour effectuer un partage entre les héritiers d'André D. Doriocourt et autres propriétaires de la dite propriété.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI 30 avril 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Remparts, St-Philippe, Bourgogne et Dumaine, mesurant 44 pieds 5 pouces de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur de 59 pieds 1 pouce et 4 lignes et face à la rue Rempart et qui forme l'encoignure, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Une moitié comptant et la balance un crédit de un et deux et trois ans en billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, divisés en coupons à satisfaire les vendeurs, et portant 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; les bâtisses doivent être assurées et la police transférée; cette propriété étant assurée, l'acquéreur devra rembourser aux propriétaires la balance des primes dues pour le terme non expiré, et en cas de procès l'acquéreur aura à payer 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant. L'acquéreur devra assumer en sus de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1881, et en outre les taxes de drainage s'il y en a de dûes. L'acquéreur aura à payer au moment de la vente 10 0/0 sur le montant de l'adjudication pour lier la vente.

L'acquéreur aura le droit de payer le tout au comptant.

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, No 18 rue Orléans, aux frais de l'acquéreur.

14 avril—14,17,24,30

Propriété de valeur, rue Dauphine, entre Ste-Anne et Dumaine.

Vente positive pour effectuer un partage entre les héritiers d'André D. Doriocourt et Bertrand Saloy.

PAR BEN ONORATO, encanteur, bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, afin d'opérer un partage entre les héritiers de feu André D. Doriocourt, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le carré borné par les rues Dauphine, Bourbon, St-Anne et Dumaine, mesurant 23 pieds 11 pouces et 6 lignes, de face rue Dauphine, sur une profondeur de 78 pieds 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles; le tout plus ou moins.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit d'un, deux et trois ans, en billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, divisés en coupons à satisfaire les vendeurs et portant 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et les bâtisses doivent être assurées et la police transférée; la dite propriété étant assurée, l'acquéreur devra rembourser aux vendeurs la balance des primes dues pour temps non expiré, et en cas de procès l'acquéreur devra payer 5 0/0 d'honoraires d'avocat sur le montant; l'acquéreur devra assumer toutes les taxes dues et payables en 1881 en sus de son adjudication; en outre les taxes de drainage, s'il y en a de dûes. Les acquéreurs devront payer 10 0/0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, No 18 rue Orléans, aux frais des acquéreurs.

24avril—24,30

Propriété de valeur rue Port, entre celles Bourgogne et Amour.

Succession de Johanna Muller et Clara Muller sa femme.

No 2647—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorab'e A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 avril 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 12 de l'ilet No 9, borné par les rues Craps maintenant Bourgogne, Amour maintenant Remparts, Port et Avenue Lafayette; le dit lot mesure au pied anglais 29 pieds 11 pouces de face à la rue du Port sur 120 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions comptant; l'acquéreur assumera en sus de son enchère toutes les taxes dues et payables en 1881. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication sera requis de l'acheteur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. Adolphe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 avril—9,16,23,30—mai 7 14

PAR ALBERT PAUL.

MEUBLES. MEUBLES.

Succession de John Bois.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

IL sera vendu, à l'enchère, SAMEDI, le 30 avril 1881, à 11 heures A. M., au magasin à l'encoignure des rues Calliope et Camp, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la susdite cour.

Conditions—Comptant.

ALBERT PAUL, encanteur.

21 avril—21,27,30

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES, MEUBLES,

à l'encan.

Succession de Thomas A. Adams.

No 106 Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MARDI, le 10 mai 1881, à onze heures du matin, sur la propriété de l'encoignure des rues Prytania et Quatrième, en vertu d'un ordre de l'Hon. cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1881, il sera vendu à l'encan:

Certains meubles et effets mobiliers appartenant à la susdite succession, plus amplement décrits dans l'inventaire au dossier de la Cour et qui sera exhibé au moment de la vente.

Conditions de la vente, comptant avant livraison. 29 avril au 10 mai inclusivement.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique résidence english cottage avec parterres disposés avec goût dans le "Garden District,"

Dans un des quartiers les plus agréables et les plus attrayants de la rue Upper Prytania.

Succession de Thomas A. Adams.

No 106—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, daté Nouvelle-Orléans, 28 février 1881, il sera vendu, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Ce magnifique cottage, style Elizabeth, situé au coin des rues Prytania et Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Colisée, Troisième et Quatrième. Le terrain mesure 125 pieds de face à la rue Prytania, sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 218 pieds et forme le coin des rues Quatrième et Prytania. Le cottage a été bâti de manière à servir à une grande famille et le terrain admirablement disposé en parterres. La rue Prytania, devant cette propriété, présente un coup d'œil charmant. Les améliorations autour de cette propriété sont de premier ordre et variées. Les résidences attenantes sont celles de MM. McStea, Frerichs et Violett et du génl Behan et du col. Short.

Condition de la vente—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantis, y inclus le privilège de vendeur, la clause de "non aliénando", assurance et transfert de la police et les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes taxes sur la propriété dues et exigibles en 1881, et déposer 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Samuel Flower, notaire.

30 mars—30—avril 2,9,16,23,30 7 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottage dans le centre de la ville, No 56 rue St-Philippe, entre celles Royale et Bourbon.

Succession d'Adélaïde Vivant. No 2178.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet, SAMEDI le 30 avril 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mars 1881, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en briques à un étage, No 56 de la rue St-Philippe, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Bourbon et Royale; le lot mesure 30 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 60 pieds. Le cottage à quatre chambres et deux cabinets et une cuisine en briques à deux étages avec quatre chambres. Il est situé à quelques ilets du Marché Français et entre les deux lignes de chemins de fer urbains. Cette propriété, quand elle sera bien disposée, sera toujours un placement garanti et rémunératif.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, avec intérêt à raison de 8 0/0 par an du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité, assurances, etc, seront assumées par l'acquéreur en sus du montant de son adjudication, ainsi que toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1881.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Eusèbe Bouny, notaire, No 44 Passage de la Bourse.

30 mars—30.avril 2,9,16,23,30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence rue Prytania, située à la Jonction du Premier et du Quatrième Districts.

L'encoignure la plus importante des rues Prytania et Urania.

Succession de Mme Anastasia Chism.

No 1972—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1881, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Cette belle résidence en briques à deux étages et terrains, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Polymnie et Urania et chemin Felicité, désignée comme les lots Nos 1, 2, et 3, se touchant et mesurant à peu près 95 pieds 10 pouces de face à la rue Prytania, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la rue Urania et formant l'encoignure des dites rues Prytania et Urania.

La résidence est grande, ample dans ses arrangements pour une grande famille; elle est d'une construction moderne et bâtie avec les meilleurs matériaux; en outre une remise et écurie adjacentes. Les terrains sont divisés en jardin et parterre. On ne saurait trouver un meilleur voisinage quand aux personnes qui l'habitent et aux propriétés qui s'y trouvent. La propriété ne peut être visitée qu'avec un permis des encanteurs le mardi de chaque semaine après 10 1/2 heures du matin.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur devra assumer le paiement de toutes taxes dues et exigibles en 1881 et devra faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant William J. Cast ll, notaire.

6 avril—6,23,30,1,6,7 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et terrain nu dans le Sixième District

A l'encan.

A long crédit.

Succession de John et Lydia Hoey, consolidée No 2894—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet, SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 avril 1881; et rendu dans l'affaire consolidée ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Berlin, Milan, Jersey et Laurel, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Jersey sur 125 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Jersey et Milan.

2° Un lot de terre dans le Sixième District dans l'ilet borné par les rues Colisée, Cadiz, Chestnut et Jena, et mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadiz sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

3° Un lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Colisée, Cadix, Chestnut et Jena, et mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadix, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

4° Un certain morceau de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Cadix, Chestnut et Jena et mesurant 56 pieds 8 pouces de face à la rue Cadix, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit en billets portant intérêt à 8 pour cent par an, avec privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumeront, en sus du montant de leurs enchères, le paiement des taxes sur lesdites propriétés dues et exigibles pendant l'année 1881; 10 pour cent au comptant sera requis au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Ernest Commagère, notaire.

27avril—27,30 mai 7,14,21,28,28 jusq date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence rue Magasin près Jackson, et Magasin, rue Peters, dans le Deuxième District.

Succession de Emile Breaux, No 35,549, Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans et Mme Chs T. Ballard et son mari et alias G. A. Breaux jr, un mineur, No 10,790 Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureaux 17 rue Carondelet, SAMEDI 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu de deux jugements en partage rendus par les Honorables Deuxième et Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, le 21 janvier 1880 et signés le 25 janvier 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-dessous décrites, à savoir:

1° Cette jolie résidence en briques à deux étages avec mansarde, No 644 rue Magasin, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Constance, Jackson et Philippe. Le terrain mesure 45 pieds de face à la rue Magasin sur 158 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur et est composé du lot No 25 et la moitié du lot No 26 plus près de la rue Jackson. Cette belle propriété est très jolie et dans un des plus complètes et des plus agréables de la rue Magasin et est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1881.

2° Une portion de terre attenant à la propriété ci-dessus décrite et mesurant 45 pieds de face à la rue Magasin sur 108 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur, et est composée du lot No 27 et la moitié du lot No 26 qui est plus près de la rue Philippe. Cette propriété est incluse dans le susdit bail.

3° Le magasin en briques à quatre étages No 37 rue Peters, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters Clinton, Bienville et Douane, désigné par le lot No 7 et mesurant 25 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Peters, 24 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Clinton, sur 90 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne supérieure de côté allant de la rue Peters à la rue Clinton et 87 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur une ligne semblable sur le côté inférieur. Vendu sujet à un bail expirant le 30 septembre 1881.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, au choix de l'acquéreur, en billets des acquéreurs portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, avec la clause de non aliénation. La propriété devra être assurée et la police transférée aux vendeurs ou détenteurs des billets, et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes sur les dites propriétés dues et exigibles en 1881.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, par devant William J. Castel, notaire.

29 avril—26,30 mai 7,14,21,28

ANT. CARRIERE, E. L. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 34 RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Liverpool, le Havre et Bordeaux.

BONS DES ETATS-UNIS

à 4 pour cent.

De toutes dénominations, coupons et enregistré de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus

par la

Banque Nationale de la N.-Orléan

RUE DU CAMP 64.

27st—1an 80

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR,

RESIDENCE RUE ESPLANADE,

—Dans—

Le Voisinage des Splendides Maisons

—De—

MM. PILSBURY, MEILLEUR ET BIGNON.

VENTE A UN LONG CREDIT.

PAR HOEY et O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur après décrite, à savoir—

CETTE MAISON DE RESIDENCE ATTRAYANTE ET MODERNE DE VICTOR ARMANT, ESQ. dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues ESPLANADE, LEPAGE, SEPTIEME et WHITE; cette vaste terre mesure à peu près 127 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Esplanade, 113 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Lepage, 233 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue White et 291 pieds 7 pouces et 6 lignes de fond sur la ligne de l'autre côté vers la rue Broad. Cette propriété est attrayante non seulement par son emplacement, son apparence et son entourage social, mais est attenante au beau jardin du Jockey Club et de ses terres et est voisine de toutes lignes de chemin de fer urbain.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, avec intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, les liens et privilèges de vendeur, toutes les clauses de garantie, et l'acquéreur assumant le paiement, en plus du montant de son enchère, de toutes les taxes dues et exigibles en 1881, et devra faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Edgar Grima, notaire.

20 avril—20 23 24 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale rue Poydras.

Emplacement de choix pour bâtisses, rue Carondelet, près de la rue Julia,

Et maison de résidence rue Dryades, près du marché Poydras.

Succession de Mme Katie E. McCloskey, épouse décédée de George McCloskey.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 2382.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, à la Bourse St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 mars 1881 et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

1° Ce magasin No 171 rue Poydras, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Carondelet, Gravier et Perdido. Le lot No 2 mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 102 pieds 4 pouces de profondeur. C'est un des différents magasins occupés par cet entreprenant négociant Hugh Flynn, à qui il est loué jusqu'au mois d'octobre prochain.

2° Cet emplacement central pour bâtir, attenant à la Bâtisse de l'Exposition, avec entrepôt en briques à deux étages. Cette propriété est composée des lots Nos 4 et 5 et d'une portion du lot No 3 dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Girod, St-Charles et Julia et mesure, le tout, 60 pieds de face à la rue Carondelet, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur. Cette propriété est presque immédiatement en face des résidences des Drs. Bickell et Schuppert et est le seul morceau de terre de valeur non occupé, à une petite distance du centre de la ville, sur une rue principale, qui soit offerte sur le marché.

3° La résidence à deux étages et à deux corps de logis Nos 165 et 167 rue Dryades, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Poydras et Lafayette. Ces lots sont désignés par les Nos 1 et 2 et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Dryades sur 160 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur. Les bâtisses communiquent par de grands corridors et des bâtisses à deux étages dans le fond, avec amplement de place pour la cour. La proximité de cette propriété au marché Poydras et les grands intérêts qui se rattachent aux écuries de la rue Baronne font qu'elle est facilement louée et à des prix rémunératifs.

Termes et conditions de la vente—Un tiers comptant le reste à un et deux ans de crédit du jour de la vente avec intérêt à 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumera en sus du montant de son enchère, le paiement de toutes les taxes sur les dites propriétés dues et exigibles dans le cours de l'année 1881 et déposera comptant au moment de l'adjudication, 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant William J. Castell, notaire.

30 mars—30 avril 2,9,16,23,24,29,30.

Résidence-cottage à deux corps de logis au coin des rues St-Philippe et Robertson.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan

Cette jolie propriété à deux corps de logis dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Robertson, Dumaine et Claiborne, ayant un cottage avec mansarde et deux corps de logis à l'encoignure, une cuisine en briques à deux étages et une bâtisse dans le fond faisant face à la rue Robertson, maintenant occupé comme un salon de barbier.

Le terrain est très grand et l'attention du public est par conséquent appelée au plan que l'on peut maintenant examiner. La propriété rapporte un loyer d'à peu près $480 par an.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit du jour de la vente avec intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, privilège de vendeur, assurance et transfert de la police. L'acquéreur devra assumer en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1881 et il sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur les lieux pour lier la vente.

L'acquéreur de la susdite propriété paiera en sus le lot attenant qui est planté en arbres fruitiers et mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur. Les termes et conditions sont les mêmes que ceux ci-dessus.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Eusèbe Bouny, notaire.

2 avril à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la rue Baronne, dans le quartier du commerce du coton.

Résidences dans la rue du Canal, et propriétés améliorées et vacantes.

Succession de Charles Schmidt.

No 2178—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 avril 1881, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

1. Cette rangée de magasins à un étage formant près du quart de l'ilet borné par les rues Baronne, Carondelet, Union et Perdido, désignée comme lots Nos 1, 2, 3 et 4, et ayant ensemble une façade totale des 100 pieds 1 pouce, 6 lignes sur la rue Baronne, sur 100 pieds de profondeur avec façade sur la rue Perdido. Les magasins sont en briques et à un étage et sont connus sous les Nos 91 à 97 rue Baronne, et les Nos 45, 47 et 49 rue Perdido.

Cette propriété a toujours été bien louée et est d'un bon rapport. Elle forme la position la plus salubre de l'ilet de terre dans la rue Baronne qui appartient à quelques-une des FACTEURS DE COTON les plus riches du Sud, lesquels y ont leurs bureaux. Elle est située presque en face du magnifique magasin de dry goods de H. KERN, du THEATRE NATIONAL et des grands établissements manufacturiers de MM. SCHWARTZ & CO. Toute la propriété est louée et donne un beau revenu; elle sera vendue en lots au gré des acheteurs.

2. Trois lots de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues BARONNE, DRYADES, PERDIDO et UNION. Ces lots se touchent et ont ensemble 95 pieds 5 lignes de face à la rue Perdido sur environ 106 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une RANGEE DE MAISONS en bois à un étage désignées par les Nos 61, 63 et 65 rue PERDIDO. La propriété est toujours louée; elle est dans le voisinage immédiat du marché Poydras, presque sur la ligne de trois routes de voies ferrées urbaines, et touche aux grandes écuries où est centralisé le commerce des chevaux.

Le magasin et maison de résidence en briques à deux étages, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Notre-Dame, Tchoupitoulas et Magazine, désigné comme terrain No 10, ayant 29 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la rue Girod sur 114 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur. Les améliorations sont avantageuses et se louent toujours bien. La propriété touche à cinq lignes de chars de ville et à toutes les raffineries, fabriques, fonderies et moulins qui composent la richesse industrielle de cette partie de la ville.

4. Quatre morceaux de terre avec les améliorations dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Marais et Villeré. La portion No 1 mesure 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et face à la rue Marais et forme le coin des rues Canal et Marais. Elle est maintenant occupée par M. John Hussey et désignée par le No 265 de la rue du Canal.

La seconde portion mesure 21 pieds 3 pouces et 8 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis désignée par le No 267 de la rue du Canal.

La troisième portion mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et touche à la Quatrième portion qui mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur; ces deux dernières portions forment ensemble le terrain sur lequel est érigée la bâtisse en bois à deux étages et à deux corps de logis Nos 271 et 273 rue du Canal.

Les terrains ci-dessus méritent de fixer l'attention de ceux qui cherchent des emplacements sur la rue du Canal. Actuellement ils rapportent un bon revenu, la location est on ne peut plus désirable, et est dans le voisinage des magnifiques résidences de MM. Koontz et Reichard et faisant presque immédiatement face à celles de Locke & Heine et juste au-dessous des résidences de Mme Maury et du Col. E. E. Norton.

5. Deux lots et améliorations situés à Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna, dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Madison et l'Avenue Jefferson, désignés par les Nos 7 et 8, étant le coin de la rue Première et de l'Avenue Jefferson.

Cinq lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna, dans l'ilet borné par l'Avenue Jefferson, les rues Claiquième et Madison et la propriété de Laharpe; ils sont désignés par les lots Nos 1 à 5.

Cinq lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna. Les lots Nos 1 à 5 dans l'ilet No 12 borné par l'Avenue Jefferson, les rues Madison, Seconde et Troisième.

Quatre lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près Gretna. Les lots Nos 9, 10, 11 et 12 de l'et No 7, bornés par l'Avenue Jefferson, les rues Première, Seconde et Madison.

Termes et conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de garantie de "non aliénando" 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédure, assurance des améliorations et transfert des polices aux détenteurs des billets, et les acquéreurs devront payer en sus et outre le montant de leurs enchères toutes les taxes sur les dites propriétés dues et exigibles pendant l'année 1881 et déposer 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, notaire, No 44 Passage de la Bourse.

13 avril—13,16,23,30—mai 7,8,13,14

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

La résidence Millaudon avec un magnifique jardin et de vastes terrains d'ornements, rue de l'Esplanade, entre Roman et Prieur

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31, rue du Camp—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu positivement à l'enchère publique, pour cause du départ du propriétaire—

Cette maison de résidence élégante de C. Honold, portant le No 281 de la rue de l'Esplanade, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Roman et Prieur.

Elle comprend huit grands terrains avec une façade rue de l'Esplanade, de 152 pieds 4 pouces 5 lignes, sur une profondeur de 136 pieds d'un côté et de 126 pieds 2 pouces et 5 lignes de l'autre. Un autre terrain a, rue Kerlerec, une façade de 45 pieds, sur une profondeur de 180 pieds; et un troisième terrain rue Roman, a une façade de 31 pieds 8 pouces, sur une profondeur de 132 pieds. Les terrains sont tous contigus les uns aux autres; ils forment la plus grande partie de l'ilet, ayant trois façades, chacune desquelles peut être améliorée séparément de la propriété principale. Voir le plan pour le détail des dimensions.

Les améliorations comprennent une maison de résidence cottage très confortable et bien bâtie en bois sur fondations couvertes en briques et montées, et fraîches pendant l'été. Le palier principal a un large corridor fini avec élégance et des salons bien éclairés, chambre à dessin, salle à manger et chambres à coucher, chambres à bain et d'autres appartements, tous d'un arrangement élevé et ayant de grandes ouvertures et des galeries devant et derrière. Les mansardes sont bien finies et se composent de quatre chambres à coucher de bonne grandeur; il y a de grandes citernes, hydrant et le gaz partout. L'autre partie du terrain est plantée de gazon et embellie d'orangers en rapport, de magnolias et d'autres arbres d'ornement.

La propriété est en excellent état et pour les agréments ne pourrait être surpassée pas plus qu'on ne pourrait trouver un travail plus durable.

Le trottoir et le jardin sont entouré par une verdure luxuriante qui leur donne un air de grandeur aristocratique et un confort que ne surpasse aucune propriété de cette charmante avenue de maisons de résidence.

On peut examiner la propriété tous les jours de midi à trois heures de l'après-midi.

Conditions: Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit payable en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, police d'assurance transférable et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. LeGardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30avril—1 et 7 mai.

Vente judiciaire de propriétés améliorées et de terrains nus d'amélioration, sur la rue du Canal.

Deux maisons sur la rue St-Joseph, entre St-Charles et Carondelet.

Cottage en bois et trois terrains sur la rue Bienville, en face de l'Asile du Bon Pasteur.

Succession de feue Mme Rebecca F. Hoyle.

No 1260 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 25 avril 1881, rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Le lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 202, rue S. Joseph, dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, St-Joseph, Cercle de Tivoli, Promenade Tritton ou Delord et Carondelet. Le dit lot est connu comme lot K. sur un plan de A. DeArmas, voyer, en date du 2 février 1871 et déposé en l'étude de G. LeGardeur, notaire, et aussi comme le No 2 par Pilié et Depouilly, en date du 16 avril 1866, dont une copie est annexée à un acte en date du 3 mai 1866, pardevant Wm. Shannon, anciennement notaire en cette ville, conformément au dit plan; le dit lot mesure 28 pieds sur la rue St Joseph sur une profondeur, entre lignes parallèles de 87 pieds 4 pouces et 6 lignes. La propriété est en face de la résidence de MM. Thos. L. Bayne et John Finney.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent à la susdite propriété décrite, et désigné par les numéros Municipaux 204 et 206 de la rue St. Joseph. Le dit lot est connu comme lot L. sur le plan connu lot J. et mesure 28 pieds de face à la rue St. Joseph sur une profondeur de 87 pieds 4 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre qui s'améliorent rapidement, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois. Les dits lots sont contigus et sont désignés par les numéros 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sur le plan. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 136 pieds 2 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 5 et 6 mesurent, chacun, 30 pieds de face rue du Canal, sur 150 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 7 forme un triangle mesurant 55 pieds 6 pouces et 7 lignes de face rue du Canal, 153 pieds de profondeur sur la limite du côté de la rue Broad, et 162 pieds 4 pouces et 2 lignes sur la limite de derrière. Ces terrains sont d'une grandeur exceptionnelle. Le terrain est haut et le voisinage est embelli par plusieurs belles maisons d'habitation de construction récente. Cette admirable bâtisse est sur un site des plus désirables et est des propriétés comme placement, sur notre Grand Boulevard Central. Ils seront vendus séparément.

4° Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Dauphine, Broad et Dorgenois désignés par les Nos 7, 8 et 9, mesurant, chacun, 29 pieds 8 pouces et 5 lignes de face rue Bienville, sur 128 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois commode, écurie, etc.

La propriété est en face de l'Asile du Bon Pasteur et n'y aurait pas de char de la rue du Canal et par le char à vapeur de la ville et du lac de la rue Bienville et rue du Canal.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans en billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur portant les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès dans l'éventualité pour le recouvrement des dits billets, les améliorations devant être assurées et la police d'assurance transférée aux détenteurs des billets et l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication et déposera 10 pour cent comptant entre les mains de l'encanteur, sur le prix d'adjudication au moment de la vente, les actes de vente pardevant Saml. Flower, notaire, aux frais des acquéreurs.

26avril—30 7, 14, 21, 28

Emplacement de choix pour bâtir rue de l'Esplanade, entre Remparts et Bourgogne, près et vis-à-vis des résidences de MM. E. H. McCaleb et Carrière.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan.

Cet emplacement de choix pour résidence, consistant en un grand terrain touchant à la résidence de l'Hon. E. H. McCaleb, rue de l'Esplanade, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Remparts et Bourgogne. Le terrain a 37 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue de l'Esplanade sur 106 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Cet emplacement pour maison de résidence est incontestablement un des plus agréables de la rue de l'Esplanade.

Conditions: Un tiers ou plus, au gré de l'acheteur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège de vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt et 5 pour cent pour honoraires d'avocat. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. Legardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 avril—16, 17, 23 au 30 avril.

VENTE JUDICIAIRE DE Propriétés améliorées dans le Deuxième District coin N.-O. des rues Canal et Dorgenois.

Une résidence en briques rue Dauphine entre Dumaine et St. Philippe.

Succession de feue Gurgunda Duchel, décédée, épouse de Louis Buch.

No 2868—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, en date du 12 avril 1881 et rendu dans l'affaire ci-dessus les propriétés ci-dessous décrites, à savoir;

1° Trois certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Broad, Dorgenois et Douane, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 24 décembre 1844, et désigné comme plan No 29 du livre de plans No 3, dans l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, conformément auquel plan les lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue du Canal sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin des rues Canal et Dorgenois. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant la résidence en bois à 2 étages portant le No 500 Canal.

2° Un certain lot de terre situé dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St-Philippe, mesurant 25 pieds de face à la rue Dauphine, sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en briques à un étage. La bâtisse est désignée par le No 226 de la rue Dauphine.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets et ils devront en outre assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de l'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

16avril—16,23,30—7,14,21mai,

PAR VINCENT & CO.

VENTE DE SYNDIC.

Charles Leighton vs. ses créanciers. Cour Civile de District.—No 2515. Vaste stock d'articles de toilette, de chemises, linge de dessous, bonneterie et caleçons pour hommes.

—AUSSI—

Le bail d'un magasin, les installations, etc.

PAR VINCENT & CO.—F. M. BORE, encanteur. Il sera vendu, LUNDI, 9 mai 1881, à 10 heures A. M., en vertu d'un décret de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, No 2515, et en date du 22 avril 1881, dans l'affaire de Chas. Leighton vs. ses créanciers.

Le vaste fonds contenu dans le magasin au coin des rues Canal et St Charles, livré par Chas Leighton, insolvable, fonds consistant en:

Un vaste assortiment de chemises de toutes les grandeurs.

Lingerie de dessous.

Bonneterie.

Cravates, mouchoirs, etc. Aussi, les installations, comptoirs, chaises, bureaux dans le dit magasin, et également certains comptes, réclamations dues à l'insolvable, et le bail de dit magasin, sujet aux clauses y indiquées et qui prend fin le 30 septembre 1881. Le bail sera vendu à onze (11) heures précises.

Conditions—Comptant sur les lieux.

30 av—mai 1 7 8 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Une propriété de grande valeur améliorée dans le Premier et Second District.

No 167 rue Poydras, entre celles St Charles et Carondelet.

Un magasin en briques à quatre étages maintenant occupé par H. Flynn, dépôt de meubles, Nos 123 et 125 rue Dryades, entre Poydras et Perdido.

Deux bâtisses en briques à trois étages, No 103 rue St-Louis, entre Dauphine et Bourbon.

Résidence élégante de famille à trois étages, No 212 rue St-Louis, entre Trémé et Marais.

Bâtisses en briques à deux étages, No 110 rue des Remparts, entre St Louis et Toulouse, maintenant occupée par l'écurie de Marks.

Nos 21 et 23 rue St-Philippe, entre Decatur et Chartres.

Bâtisses en briques à trois étages, No 97 et 99 rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis.

Deux bâtisses en briques à deux étages, No 266 rue des Remparts, entre Hôpital et Ursulines.

Une splendide résidence en briques de famille et terrain.

Succession de Veuve Hypolite Chrétien, No 2636—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale SAMEDI, le 4 juin 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, en date du 28 avril 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Poydras, Perdido, St-Charles et Carondelet, désigné par le No 30 sur un plan dressé par Eggloffstein et A. Hedin, ingénieurs civils, et déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire, comme plan No 132 de son livre de plans. Le dit lot mesure, au pied américain, 26 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 102 pieds 3 pouces et 6 2/5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1 du dit plan, et de 102 pieds 4 pouces sur le côté de l'autre ligne. La dite propriété a été achetée par la dite Veuve Chrétien de John Hoey, le 11 avril 1848, par acte passé pardevant Jules Mossy, notaire.

Les améliorations consistent de ce magasin en briques bien bâti à 4 étages, couvert en ardoises, avec façade en fer au premier étage, connu comme le No 167 de la rue Poydras et occupé par H. Flynn comme dépôt de meubles, ayant un auvent couvrant la banquette dans toute sa largeur, cour dans le fond avec hangar, lieux d'aisance, etc.

Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philippa, Penn, Poydras et Perdido, et mesurant, mesure américaine, 40 pieds de face rue Philippa, maintenant Dryades, sur une profondeur de 150 pieds, laquelle propriété fut acquise de André Castillo, par la dite veuve Chrétien, par un acte passé pardevant Théo. Guyol, notaire en cette ville, et enregistré au bureau des transferts de cette ville, dans le livre 60, folio 252, le 30 novembre 1852.

Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques à trois étages couvertes en ardoises, ayant chacune, au premier étage, une grande chambre convenable pour magasin et au second, 2 grandes chambres, corridor, escalier, galerie de derrière, et balcon en fer donnant sur la rue. Au troisième étage, 2 grandes chambres, corridor, galerie de derrière et escalier, attenante à la bâtisse principale, une bâtisse en briques à deux étages couverte en ardoises, ayant deux grandes chambres et un cabinet au premier étage, et au second étage 3 chambres avec galerie latérale, lieux d'aisance, hydrant, cour briquetée grande cour de derrière etc. portant les Nos 123 et 125 rue Dryades, le No 125 étant maintenant occupé par un salon de barbier.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Bourbon, Dauphine et Toulouse, et ayant au pied français 32 pieds de face à la rue St. Louis, sur une profondeur de 90 pieds. Laquelle dite propriété fut acquise par la dite Vve Chrétien de Amédée Ducatel, par un acte passé pardevant Jules Mossy, notaire, le 19 avril 1860.

Les améliorations comprennent cette belle résidence à trois étages, bien finie et solidement construite, recouverte en ardoises, avec grande vérandah en fer à chaque étage, connue comme le No 103 de la rue St-Louis, et contenant au 1er étage une entrée avec marches en granit, grand corridor et vestibule fermé avec escalier, deux salons à arche avec colonnes, glaces, cheminées en marbre et salle de côté abrité; au 2d étage 3 grandes chambres à coucher avec cheminées en marbre un corridor avec escalier, et au troisième étage 3 chambres avec vestibule, cabinet et escalier. Reliée à la bâtisse se trouve une bâtisse en briques à trois étages, recouverte en ardoises, contenant au premier étage une chambre à bain, cave, cuisine et chambre à laver, au 2d étage deux chambres et chambre à bain, avec galerie de côté et escalier, et au 3me étage 3 chambres et galerie, lieux d'aisance à chaque étage, cave double, hydrant, cour et allée pavées, gaz partout, &c.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St-Louis, Conti, Trémé et Marais, et désigné par le No 11 sur un plan dressé le 22 mars 1850 et déposé pour référence au bureau de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure 21 pieds 2 pouces de face à la rue St-Louis sur 128 pieds de profondeur s'étendant jusqu'à une allée allant à d'autres lots et traversant de la rue Trémé à la rue Marais.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec mansarde recouverte en ardoise, désignée par le No 212 rue St-Louis et ayant au premier étage 2 salons avec portes à coulisse et cheminées en marbre et une grande salle à manger séparée au 2me étage, 3 chambres et vestibule et 2 chambres dans les mansardes. Reliée au corps principal de la bâtisse se trouve une bâtisse à deux étages recouverte en ardoises contenant 3 chambres et lieux d'aisance à chaque étage avec galerie de côté au 2me étage, cour briquetée, cuve, hydrant, etc. Le devant de la maison est orné d'un balcon et recouvert.

5° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, St Louis et Toulouse, et mesurant 40 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur. Etant la même propriété acquise par le défunt de Jean César Schmidt conformément à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, le 24 avril 1856.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage couverte en ardoises, connue depuis nombre d'années comme les écuries de Mack, et portant le numéro municipal No 110 rue Remparts.

6° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Chartres et Vieille-Levée, maintenant Decatur, et mesurant chacun 22 pieds 9 pouces et 7/8 de pouce de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 127 pieds 10 5/8 pouces plus ou moins.

Laquelle propriété fut acquise par la dite Mme veuve Chrétien de Jules Mossy et J. B. Marreau, conformément à deux actes séparés passés pardevant Félix Grima, notaire, le 26 mars 1845.

Les améliorations comprennent sur chacun des dits lots une résidence en briques à trois étages, recouverte en ardoises, contenant au premier étage un magasin et corridor avec escalier, et au second et au troisième étage, 3 chambres et cabinet et un balcon en fer faisant face à la rue. Au second étage, relié au corps principal du bâtiment, se trouve une bâtisse en briques à deux étages, contenant trois chambres et lieux d'aisance à chaque étage, et une galerie de côté au second étage, cour briquetée, hydrant, etc., etc.

Ces propriétés portent les numéros municipaux 21 et 23, rue St-Philippe.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St-Louis et Conti, et mesurant au pied français, 37 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 97 pieds. Etant la même propriété qui a été acquise par la dite veuve Chrétien de Pierre Evariste Laurans, conformément à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, le 16 avril 1860.

Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages, désignée par les Nos 97 et 99 rue Bourgogne et contenant chacun au premier étage, deux salons avec portes à coulisse et cheminées en marbre et marches en granit et deux chambres à coucher, avec balcon en fer et galerie de côté au deuxième étage; reliée au corps principal se trouve une cuisine à deux étages recouverte en ardoises, contenant à peu près six chambres avec galerie de côté et lieux d'aisance à chaque étage, aussi dans le fond du terrain et séparée des autres lots se trouve une maison en briques à deux étages, recouverte en ardoises contenant une grande chambre ouverte au premier étage et une chambre et galerie au deuxième étage, hydrant, cour et allée de côté briquetées.

8° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital, et mesurant, mesure française, 40 pieds de face rue des Remparts sur 153 pieds de profondeur. Etant la même propriété acquise par la dite Vve Chrétien, d'Alfred Lemore, par acte passé pardevant Alexandre E. Bienvenu, ci-devant notaire en cette ville, le 13 juin 1868.

Les améliorations consistent en cette maison de résidence bien connue pour famille, en briques à deux étages, couverte en ardoises avec balcon de façade et de côté, portant le No 266 rue des Remparts, ayant au premier étage: corridor, deux salons avec portes à coulisse et manteaux de cheminées en marbre, vestibule, escalier et deux chambres à coucher, et cabinet au second étage; aussi, une bâtisse à deux étages en briques, couverte en ardoises, ayant salle à manger, office, cuisine, chambre à laver et à repasser au premier étage avec 5 chambres à coucher au second, balcon de côté, chambre à bain, lieux d'aisance, citerne, hydrant, etc.

Le côté du terrain avec une barrière à clairevoie donnant sur la rue, est cultivé en joli jardin, avec plates bandes, ovales, circulaires, où sont des fleurs et des plantes de choix; les allées du jardin sont briquetées. L'allée latérale ainsi qu'une moitié de la cour de devant sont pavées en dalles, et le reste couvert en briques. La cour de derrière compte plus d'une douzaine de grands figuiers. Pour de plus amples informations, voir les plans dressés par Edgar Pilié, architecte, le 29 avril 1881.

Conditions—1/3 comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur, portant un intérêt de 8 0/0 à partir de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par une hypothèque spéciale, avec les autres clauses usuelles d'assurance et d'honoraires d'avocat. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant d'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs.

30avril—30 mai 7 14 21 28 juin 4

Meubles de ménage, bijoux, etc.

Succession de Dame M. Billgey, épouse défunte de Bahler, No 4 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, crieur—Bureau 46 rue Royale, MERCREDI, 11 mai 1881, à 11 heures A. M. il sera vendu au No 46 de la rue Royale, en vertu d'un décret de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 21 avril 1881, pour le compte de la susdite succession:

Un lot de meubles de ménage, de la bijouterie, etc, selon un inventaire enregistré en la Cour Civile de District

Conditions: comptant au moment de l'adjudication.

30av—mai 4 8 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée de très grande valeur dans le Deuxième District,

No 107 rue Orléans, entre celles Remparts et Bourgogne.

Nos 215 et 217 rue Bourgogne, entre celles Dumaine et St-Philippe.

No 177 rue Bourbon, entre celle Ste Anne et Dumaine.

Succession d'Adèle Macarty.

No 2788.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI le 28 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, en date du 21 avril 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Remparts, Bourgogne et Ste-Anne. Le dit lot mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 86 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Bourgogne, et 86 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Remparts et borné sur le côté vers la rue Bourgogne, par la propriété appartenant anciennement à Joseph Metz, sur l'autre côté par la propriété de Mme Charles Victor Foulon, et dans le fond par la propriété appartenant à Mimi Volant. La dite propriété a été acquise par la dite feue Adèle Macarty par achat de Mlle Céleste Macarty, par acte passé pardevant Joseph Lisbony, anciennement notaire en cette ville le 8 juin 1860.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages et mansarde, couverte en ardoises, connue comme No 107 de la rue Orléans et ayant au premier étage corridor, salon, salle à manger, vestibule fermé, sur le deuxième étage, escalier, deux chambres à coucher, vestibule et balcon en fer sur la rue et une grande chambre et cabinet dans les mansardes, aussi, une cuisine en briques à deux étages ayant 5 chambres et galerie de côté, cour pavée en briques, cave, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

2° Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, rue Bourbon, entre Ste Anne et Dumaine, ilet borné par la rue Dauphine, côté nord-ouest, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face rue Bourbon, sur 84 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur, contigu, du côté de la rue Ste-Anne, à la propriété de Idalise Manadé, et de l'autre côté de la rue Dumaine, à la propriété de Wm. Lombard ou assignés. Ensemble avec les bâtisses et autres dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que la défunte Adèle Macarty, a acquise comme suit. Les deux tiers indivis, par achat de Drausin Barthélemy Macarty et Mlle Céleste Macarty, par acte passé pardevant Charles Victor Foulon notaire, le 5 juillet 1860 et l'autre tiers indivis, par héritage de sa défunte mère Henriette Pietro, et elle a été mise en possession de la succession de sa défunte mère avec ses co-héritiers par jugement rendu par la 2me Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le —— 1860.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à un étage, avec mansarde, portant le No 177 rue Bourbon, et ayant des salons avec portes à coulisse, deux chambres à coucher, salle à manger, cabinet, etc. l'étage principal, deux grandes et quatre petites chambres ou cabinets dans l'attic; aussi, une cuisine à un étage couverte en ardoises séparée de la maison principale, et ayant trois chambres, citerne, hydrant, cour carrelée de briques, etc. etc.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bourgogne, Remparts, Dumaine et St-Philippe et mesurant 43 pieds 8 pouces de face à la rue Bourgogne, 99 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté plus près de la rue St-Philippe à quelle profondeur elle se rétrécit à angle droit 11 pieds 8 pouces et 3 lignes et a une autre profondeur de 31 pieds, 130 pieds 7 pouces et 6 lignes sur l'autre ligne de côté et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, borné d'un côté par la propriété appartenant à Sylvain Peyroux et Constance Peyroux et de l'autre côté par la propriété appartenant anciennement au Dr Alpuente. Etant la même propriété que la dite Mme Adèle Macarty acquise par achat de Drausin Barthélemy Macarty, conformément à un acte passé par devant Joseph Lisbony, anciennement notaire en cette ville, le 9 août 1856.

Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage et à deux corps de logis couverts en ardoises, Nos 215 et 217 rue Bourgogne, contenant à peu près 3 chambres de chaque côté; aussi, séparée du corps principal de logis une cuisine en briques à deux étages couverte en ardoises contenant d'un côté une chambre au-dessus et à deux-dessous et de l'autre côté deux chambres à chaque étage, galerie, hydrant, lieux d'aisance, cour carrelée en briques, et cour de devant pavée en briques allée de côté, etc. Le tout conformément au plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 24 avril 1881.

Termes et conditions de la vente—1/3 au plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité de NON ALIENANDO cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès assurance et transfert de la police aux porteurs des billets et l'acquéreur devant payer en sus du montant de son enchère toutes les taxes dues sur les propriétés et exigibles en 1881. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 avril—23, 30, mai 7, 14, 21, 28.

La splendide résidence en briques à deux étages, avec un vérandah en fer.

No 54 de la rue Esplanade, entre Royale et Chartres, 2me District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 30 avril 1881, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, l'ilet borné par les rues Esplanade, Chartres ou Condé, Quartier et Royale, mesurant 37 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Esplanade sur une profondeur à peu près 116 pieds 6 pouces 6 lignes. Les améliorations comprennent la splendide résidence en brique à deux étages avec vérandah en fer sur la façade No 54 rue Esplanade, contenant deux grands salons portes à coulisse, chambre à manger et partes vitrées, grand corridor sur le côté et au second étage, trois belles chambres à coucher, corridor, tuyaux à gaz dans toute la maison, cuisine en briques avec trois chambres, water works, citernes, etc., etc., et toute la bâtisse étant couverte en ardoise.

Termes et conditions—Une moitié comptant, la balance à un an de crédit en billets garantis par hypothèque et lien et privilège de vendeur, portant 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, avec la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer les dits billets ou une portion, le renouvellement des primes non expirées par l'acquéreur, assurance et transfert de la police aux porteurs des billets et toutes les autres clauses usuelles. Les taxes dûes et exigibles en 1881 seront payées par les acquéreurs en sus du prix de l'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 avril au 30 avril.

ATTENTION! LAITIERS ET JARDINIERS.

Ilet de terre dans le Troisième District avec résidence et grande écurie.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane.

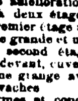

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, étant la totalité d'ilet compris entre les rues Dolhonde, Warsaw, Law et Bruxelles et l'Avenue St. Bernard, et mesurant au pied américain, 143 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Bruxelles, 191 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à l'Avenue St. Bernard, 246 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Dolhonde, 320 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Warsaw, et 320 pieds de face à la rue Law.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises ayant au premier étage une galerie de face et en arrière une grande et une petite chambres et cabinet et au second étage 2 grandes chambres et galerie devant, cuve, lieux d'aisences, etc., en outre une grange avec accommodations pour 90 à 100 vaches

Termes et conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets d'acquéreur, portant hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une partie, et toute les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra avoir les bâtisses assurées pour un montant égal ou billets fournis et la police transférée au porteur des billets, assumera le paiement des taxes dûes et exigibles en 1881 en sus du prix de son adjudication et de faire un dépot de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 avril—

Propriétés de valeur dans le Troisième District.

Rue des Français entre Bons-Enfants et Moralès.

Rue Urquhart entre Union et Français.

Succession de Joséphine Français,

Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 739.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau 46, rue Royale—SAMEDI, 30 avril 1881, il sera vendu à midi, à l'encan, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 22 mars 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, formant une partie du lot No 18 de l'ilet No 19, borné par les rues Français, Union, Bons Enfants et Moralès, conformément à un plan de J. Pilié, voyer, le 14 septembre 1809, déposé en l'étude de Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesure (au pied français) 30 pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La susdite propriété a été acquise par Joséphine Fasende alias François de Marie Rillieux, par acte passé pardevant H. Pedesclaux, notaire, le 7 juillet 1835, enregistré au bureau du transfert, livre 18, folio 228.

2° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, anciennement Faubourg Marigny, faisant partie du lot No. 199 de l'ilet No. 20, borné par les rues Union, Urquhart, Français et Moralès, selon le dit plan ci-dessus mentionné. Laquelle dite portion de terre mesure (au pied Français) 30 pieds de face à la rue Urquhart, sur une profondeur de 30 pieds entre lignes parallèles. La dite portion de terre faisant partie d'un certain lot mesurant 30 pieds de face à la rue Union, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles qui a été acquis de Joséphine Fasende alias François de Angélique Bienvenu, par acte de L. T. Caire, notaire, le 24 décembre 1835, enregistré au bureau des transferts, livre 18 folio 562.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chs. T. Soniat, notaire, au frais des acquéreurs.

26 mars—26 avril, 2, 9, 16, 23, 30.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Actions de la banque Nationale Germania.

Succession de Mme M. Billgery, épouse décédée de Bahler, No 4 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux 46 rue Royale, MERCREDI, 4 mai 1881, à midi et demi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, daté du 21 avril 1881, pour le compte de la susdite succession—

1° 23 actions du fonds capital de la banque Nationale Germania de la Nouvelle-Orléans de cent piastres chacune conformément au certificat No——

2° Tous les droits, titres et intérêt du défunt à et dans la compagnie désignée sous le nom de la Windhausen Ice Making et Refrigerating Machine Association of North America."

Conditions—Comptant sur adjudication.

23avr—23,27,30; mai 4

Magnifique Résidence

Avec grand terrain et magnifique jardin dans le Troisième District,

Rue Kerlerec, entre St Claude et Marais,

Tout près du Boulevard Esplanade et près des résidences de Slocomb, Rathbone, Tricou et Schwartz.

Trois terrains nus à l'arrière de la susdite résidence rue Columbus, entre St-Claude et Marais.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale, SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

1° Trois lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Marais, Columbus et St-Claude, désignés par les Nos 20, 21 et 22 et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds 10 pouces. Les améliorations comprennent la magnifique résidence en bois à un étage avec mansarde contenant un salon double avec portes à coulisse, grand corridor, 2 chambres à coucher et 1 cabinet, salle à manger bonne largeur, 2 grandes chambres et 4 cabinets dans la mansarde, galerie ouverte dans le fond, etc., cuisine, chambre à repasser et chambre à bain au rez de chaussée et 3 grandes chambres au second étage. Plusieurs bâtisses dans le fond, comprenant chambre à charbon, poulailler et chambre à laver, grande cour pavée, 2 grandes cuves, jardin à fleurs, une grande variété de beaux arbres fruitiers, gaz dans toutes les bâtisses, water works, et le tout recouvert en ardoises et en bon état.

2° Trois lots de terre situés dans le même district et dans le même ilet que ceux ci-dessus décrits, désignés par les Nos 5, 6, 7 et mesurant à peu près 91 pieds 6 pouces de face à la rue Columbus, à peu près 92 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur moyenne d'environ 131 pieds 3 pouces 2 lignes plus ou moins le tout vendu conformément à un plan de A. de Armas, que l'on peut maintenant voir à la Bourse. Les susdits lots seront vendus séparément ou en bloc au gré des acquéreurs. Il y a sur ces terrains des orangers, figuiers, pruniers, plaqueminiers, pruniers du Japon, jujubiers et autres arbres fruitiers.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance en paiements égaux à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs à leur propre ordre, portant intérêt à raison de huit pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devra être par la clause de "non alienando", par l'obligation d'assurer les bâtisses et les améliorations à la propriété vendue pour un montant suffisant à couvrir la partie du prix non payé, et de transférer les polices d'assurance; par l'obligation de payer 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de non paiement des billets et de procédures judiciaires pour le recouvrement du paiement des dits billets. Le dit acquéreur assumera en sus de leurs enchères le montant des taxes de ville et d'Etat dues et exigibles dans l'année 1881, les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 avril—à la vente

Résidence en briques No 98 rue Dauphine, entre St-Louis et Conti, Deuxième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dauphine, St-Louis, Bourbon et Conti, mesurant 31 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 53 pieds 3 1/2 pouces. Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage ayant deux chambres, cuisine en briques à deux étages avec 6 chambres etc. etc., et porte le No 98 rue Dauphine, maintenant louée à raison de $25 par mois.

Termes et conditions—1/2 comptant, la balance à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. L'acquéreur devra assumer la propriété pour un montant égal aux billets pour assurance et transférer la police aux détenteurs des billets, et rembourser les primes non expirées et assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 avril—à la vente

L'HOTEL DE SOTO, anciennement les "BLUE STORES,"

Coin des rues Bienville et Peters, Deuxième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 7 mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bienville, Peters, Conti et Decatur, formant le coin des rues Peters et Bienville et mesurant 67 pieds de face rue Peters, sur une profondeur et façade de 79 pieds rue Bienville.

Les améliorations comprennent les magasins en briques à un étage et mansarde connu sous le nom de Hôtel de Soto, ci-devant les magasins bleus, avec façade en granite rue Peters, et le magasin en briques à un étage faisant face à la rue Bienville, le rez-de-chaussée est maintenant occupé par des magasins ayant une façade sur la rue Peters et rue Bienville, et l'étage supérieur est divisé en 37 chambres avec cuisine, cour pavée et autres emplacements, etc. Pour les détails, voir le plan à la Bourse.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente, avec intérêt de 8 0/0 par an, hypothèque, lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, en partie ou en totalité, ainsi que toutes les clauses usuelles. L'acquéreur devra faire assurer la propriété, rembourser les primes non expirées, assumera, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1881, et fera un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 avril—

Terrain amélioré dans le Troisième District, dans la rue Union, entre les rues Moralès et Urquhart.

Succession de John Pons. No 444.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, en date du 22 novembre 1880, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies et avantages y appartenant. Le dit terrain est situé au nouveau faubourg Marigny, troisième district de cette ville, dans l'ilet No 217, compris entre les rues Moralès, Urquhart, Union et Bagatelle, sur le plan primitif dudit nouveau faubourg Marigny, lequel plan est déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain forme la partie qui est le plus près de la rue Urquhart du dit ilet No 217; il a, au pied français, 30 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, en un billet de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date à parfait paiement, la clause pénale de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant du dit billet. Le tout devra être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devra faire assurer les bâtisses, transférer la police d'assurance au porteur du billet et payer toutes les taxes dues sur la propriété et exigibles en 1880. Il devra, en outre, faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 avril—9, 16, 23, 30, mai 7 14.

Bâtisses en bois à deux étages, à deux corps de logis, Nos 326 et 328 rue Carondelet, entre celles Clio et Erato, Premier District.

L. Berniard et als. vs. Amélie Cammack.

No 2477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Vente pour effectuer un partage.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale, —SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 25 mars 1881 et signé le 30 mars 1881, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir

Un lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Clio et Erato, et désigné par le No 2 sur un plan dressé par Rosenstock, voyer, le 15 janvier 1859, et déposé pour références en l'étude de Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, le dit lot mesure 38 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Carondelet, 37 pieds 2 pouces 8 lignes de largeur sur la ligne du fond, 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Clio, et borné de l'autre côté par le lot No 1 du dit plan.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, divisée en deux corps de logis, ayant quatre chambres à chaque corps de logis, cuisine, cave, lieux d'aisance et désignée par les Nos. 326 et 328 de la rue Carondelet.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un an ou au gré de l'acquéreur, à un et deux ans de crédit pour billets divisés en coupons portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec toutes les autres clauses de "non aliénando," 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de la police aux détenteurs des billets. L'acquéreur devra payer en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1881 et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

2 avril—2,9,16,23,30—7mai.